

## PV du conseil d'école du 5 novembre 2019

### Ordre du jour

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école
2. Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte rendu du 25 juin 2019
3. Bilan de la coopérative scolaire année 2018/2019
4. Effectifs et organisation interne de l'école
5. Compte rendu des élections des représentants de parents d'élèves, proposition de modification du mode de scrutin des élections des délégués
6. Modifications éventuelles du règlement intérieur de l'école et vote
7. Sécurité : exercices confinement et incendies du début d'année
8. Actions pédagogiques réalisées et à venir
9. Présentation de l'Envolée et actions à venir
10. Point sur les travaux
11. Bilan sur les crédits de fonctionnement et d'investissement attribués par le Syndicat Scolaire au budget 2019, les besoins constatés depuis la rentrée 2019

### Ont assisté avec voix délibérative :

Mme LAMBLA élue du syndicat scolaire,  
 Mmes GARCIA, ALTMAYER, CHEVRIAUX, DETEZ, CHAMBON, DELAUNAY, AUBERT, BOURGEOIS et JOUFFROY  
 les délégués de parents,  
 Mmes POUX, COEURDEVEY, BOREY, JAMAIGNE, MONGIN, BOHY, QUIVOGNE et BONNIN, Ms STEFANETTI et BOURGEOIS  
 les enseignants de l'école, Mme BAVEREL, directrice et enseignante

**Ont assisté sans voix délibérative :** Mmes AMIOTTE et GUERINONI, Ms CONTI et MAILLET

**S'étaient excusés :** M ROY, Mme ECARNOT, Ms JOUFFROY, GALLIOT, FORESTIER, Mmes FAVORY et GRAND-CHAVIN

**Secrétaire de séance :** Mme BOREY

Début du conseil : 18h30 avec le tour de table

### 2. Désignation du secrétaire de séance :

Mme BOREY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil vote à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 25 juin 2019.

### 3. Bilan de la coopérative scolaire 2018/2019

Dépenses réalisées : 5 722,55 euros	Recettes réalisées : 6356,32 euros
<p><b>Adhésion OCCE/assurance/ frais bancaires : 424,60 €</b>  <b>Régies d'avance : 651,66 €</b>  <b>Sorties et spectacles : 2 149 €</b>  <b>Achats pour projets : 2 497,29 €</b></p>	<p><b>Contributions volontaires : 2 517 €</b>  <b>Envolée : 3 008 €</b>  <b>Natation participation parents : 752 €</b>  <b>Produit exceptionnel 29,82 €</b>  <b>Dons : 49,50 €</b></p>
<b>Début de l'exercice : 3896,99 €</b>	<b>Fin de l'exercice : 4 530,76 euros</b>
<b>excédent : 633,77 euros</b>	

Le classeur de coopérative est à disposition pour toute personne qui souhaiterait vérifier les comptes.

**A la rentrée 2019**, le montant des cotisations a été augmenté avec une modulation pour les familles nombreuses :

20 € pour un enfant, 15 € par enfant pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés. La décision a été prise lors du conseil des maîtres du 31/08/19, la directrice s'assure auprès des parents délégués que cette augmentation n'a pas posé de problèmes pour les familles.

### 4. Effectifs et organisation interne de l'école

Rentrée 2019



La directrice indique que l'arrivée, prévue, d'une nouvelle élève de CE1 au retour des vacances et les difficultés liées à son inscription impose de préciser certains points. (article 2 du Décret n°89-122 du 24 février 1989)

**La procédure d'inscription est une compétence du maire :** Les responsables de l'enfant doivent se présenter à la mairie pour le faire inscrire dans une école de la commune. Le maire délivre alors un certificat d'inscription qui indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

**L'admission est une compétence du directeur d'école :**

Les conditions requises à une admission :

Le directeur d'école procède à l'admission des élèves à l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire.
- toute pièce attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document justifiant d'une contre-indication.

En l'absence d'un de ces documents, le directeur d'école procède à une admission provisoire mais doit accueillir l'enfant dans une de ces classes dès qu'il se présente à l'école.

Comme chaque année début novembre, la directrice indique qu'elle doit effectuer **les prévisions d'effectifs et les communiquer au DASEN pour la rentrée 2020**. Il convient de remettre noir sur blanc les modalités qui ont été communiquées par l'Inspection : « A partir des effectifs constatés, montée pédagogique automatique des élèves, le directeur corrige, si nécessaire, ces effectifs en saisissant le nombre d'élèves entrants et sortants » « le directeur peut soit corriger la montée pédagogique, soit corriger les entrées et les sorties, soit agir sur les trois lignes »

Pour 2020 nous aurons un départ de 34 CM2, à ce jour : 18 PS état civil Dannemarie et 5 PS état civil Velesmes

Un élève de MS dont la maison est en construction à Velesmes fera sa rentrée en janvier. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2020 est de 200 élèves à ce jour.

**Aide aux élèves en difficulté prise en charge par le RASED :** Mme BLONDEAU, psychologue scolaire nouvellement nommée et Mme BIDAINE, maitresse spécialisée peuvent venir aider l'équipe enseignante. Mme BLONDEAU intervient sur demande des parents, des enfants ou des enseignants. Elle peut effectuer des bilans psychologiques, des tests de potentiel intellectuel puis peut, à l'issue, orienter vers des spécialistes (psychomotricien, orthophoniste...). Une autorisation parentale écrite est toujours demandée avant une intervention avec élève en relation duelle avec la psychologue scolaire.

L'APC est organisé par les enseignants. Les horaires multiples sont liés au nombre conséquent d'enseignants.

**Aide aux devoirs :** Le « soutien scolaire » de Dannemarie sur crête a mis en place de l'aide aux devoirs le Jeudi à 16h45 pour les élèves à partir du CE2 à la bibliothèque municipale (participation financière 10€ annuelle).

**Des évaluations nationales** ont été effectuées en septembre pour les élèves de CP et de CE1. C'est un logiciel du ministère qui a « corrigé » ces évaluations après saisie des réponses des élèves par l'équipe. Ces évaluations sont des outils de diagnostic pour voir où en sont les élèves. De nouvelles évaluations auront lieu en Janvier pour les élèves de CP. Les enseignants précisent que les résultats obtenus par les élèves des deux niveaux sont satisfaisants. Le temps de passation trop court pour les épreuves de mathématiques en CE1 explique des résultats moins performants, cette constatation a été partagée par les enseignants au niveau national.

## 5. Compte rendu des élections du 11/10/19

Vote du 11 octobre : 52,2 % de participation

Le décret 2019-838 donne la possibilité de décider que cette élection aura lieu uniquement par correspondance. Dans le cas où le nombre de représentants des parents est inférieur au nombre attendu le directeur peut dorénavant tirer au sort des parents pour compléter le conseil d'école.

### Parents délégués 2019 / 2020

classe 1 PS/MS Mme Mongin : Mme Garcia  
classe 2 PS/MS Mme Jamaigne : Mme Altmeyer / Mme Amiotte  
classe 3 MS/GS Mme Bohy : Mme Chevriaux / Mme Jouffroy  
classe 4 GS/CE1 Mme Poux : Mme Detez / M Conti  
classe 5 CP Mme Borey : Mme Chambon / Mme Ecarnot  
classe 6 CE1/CE2 Mme Coeurdevey : Mme Delaunay / Mme Jamelot  
classe 7 CE2/CM1 Mme Quivogne : M Roy  
classe 8 CM1/CM2 M Stefanetti : Mme Aubert / M Maillet  
Classe 9 CM1/CM2 M Bourgeois : Mme Bourgeois / Mme Guerinoni

Le conseil d'école a été consulté et s'est prononcé pour un vote unique par correspondance pour les élections futures.

6. **Règlement intérieur :** Comme chaque année, le règlement doit être soumis au vote du conseil d'école. Aucune modification n'a été demandée cette année.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

## 7. Sécurité

**Exercice incendie :** un exercice a été organisé à l'élémentaire le 5 novembre et un en maternelle le 4 novembre. Tout s'est déroulé correctement pour les classes maternelles. A l'élémentaire, l'évacuation s'est faite dans un temps similaire aux anciens exercices, la sortie des trois classes dans le couloir plus exigü ne permet pas d'évacuer facilement en groupe distinct.

**Confinement :** Suite à une attaque de guêpes un confinement « réel » a été réalisé le mardi 10 septembre de 13h50 à 16h30. Les

pompiers sont intervenus et ils ont déterré un énorme nid de guêpes.

**PPMS** : la mise à jour des rôles à tenir par chaque membre de l'équipe en cas d'alerte a été effectuée lors du conseil des maîtres du 24 septembre. Le PPMS a été visé par tous les membres du conseil présents ce jour.

**Un exercice 'alerte intrusion' est organisé par l'académie entre le 4 et le 8 novembre** : le message d'alerte (sms) envoyé par l'Inspection sur le téléphone personnel de la directrice, ne sera pas réceptionné faute de couverture orange sur l'école.

M CONTI, parent d'élève, objecte qu'il est important de dissocier le milieu professionnel et la sphère privée, et informe qu'un autre format de message pourrait être retenu.

Mme LAMBLA représentante du syndicat scolaire, précise que le changement d'opérateur de Free en faveur d'Orange, en raison d'intervention plus rapide en cas de panne, se fera prochainement. Un forfait de 155€/mois qui inclut 2 lignes téléphoniques (maternelle et primaire) a été retenu.

Question des parents au sujet de la sécurité dans le couloir où a été créée la 9<sup>ème</sup> classe. *Le syndicat scolaire a-t-il fait procéder à une évaluation des risques liés au nombre d'élèves présents dans ce couloir ?*

La directrice lit la réponse qui a été envoyée par mail par M FORESTIER

« Il est bon de rappeler à tous que nos écoles sont classées en ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie et **que l'autorité responsable de la sécurité est le maire de Dannemarie sur Crête** (comme pour le Lycée Granvelle par exemple, les commerces, etc....):

« Le Code de la Construction et de l'habitation art.R.231-23 oblige à l'avis de la commission de sécurité pour tous travaux, soumis ou non à un permis de construire, de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement classé de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie. Un dossier devra être transmis au service prévention du SDIS avec un plan indiquant les largeurs de tous les passages affectés à la circulation du public (dégagements, escaliers, sorties), une notice descriptive précisant les matériaux utilisés tant pour le gros œuvre que pour la décoration et les aménagements intérieurs ainsi que les moyens particuliers de secours (extincteur : nombre et nature).

Après les travaux, la commission de sécurité passe pour l'ouverture au public de l'établissement.

**Un établissement de 5ème catégorie n'a pas cette obligation.** »

En revanche, si notre établissement n'a pas obligation légale de registre de sécurité, **il est équipé d'un registre de sécurité à jour de toutes les interventions sur tous les contrôles périodiques.**

*Sans cette obligation, une visite a malgré tout été demandée au SDIS en la personne du Lt Briotet, chef de corps des sapeurs-pompiers de Saint Vit, pour l'organisation d'un exercice d'évacuation pendant les temps périscolaires et la visite des locaux de l'école après aménagement,*

*Il nous a fait part de quelques remarques :*

*Groom inactif dans la salle de classe du fond (remis en état par les agents)*

*Obstruction des issues de secours dans la nouvelle classe, tables mises en quinconce devant la porte et coin lecture devant porte donnant accès au couloir.*

*Stockage sur armoire et sous tableau électrique. »*

Mme BOREY, enseignante dans la 9<sup>ème</sup> classe informe qu'elle a installé un coin lecture pendant les vacances de la Toussaint derrière la porte située en fond de couloir. Le groom installé sur cette porte rend l'ouverture difficile pour ses élèves de CP. L'évacuation s'effectuera par les deux autres portes plus proches de la sortie.

La remarque concernant le stockage sur armoire et sous tableau électrique n'a pas été comprise par l'équipe enseignante, Mme LAMBLA n'a pas su non plus dire de quoi il s'agissait. Un complément d'information sera demandé à M FORESTIER.

M MAILLET, parent d'élève, émet le souhait d'une visite d'un personnel SDIS pendant le temps scolaire, afin de mieux évaluer la réalité, et pallierait ainsi l'absence de passage d'une commission de sécurité. Les autres parents approuvent cette demande.

## **8. Actions pédagogiques réalisées et à venir**

Toutes les actions, les projets menés dans les classes sont des supports pour la production d'écrits ou l'oral, la lecture... mais ils permettent aussi d'offrir aux élèves une éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la culture, aux arts et à l'éducation physique et sportive (EPS).

### **- Eduquer à l'environnement et questionner le monde**

- lundi 4 novembre les élèves du CP au CM2 ont pu profiter de **l'exposition Dannemarie hier et aujourd'hui** : Les élèves et les enseignants ont apprécié cette exposition riche et remercient les personnes qui les ont guidés lors de la visite. Des panneaux seront prêtés pour pouvoir être exploités dans les classes.
- Projet classe de Mme BOHY : **sauver la planète**. Les productions autour des arbres seront intégrées à l'exposition « Nos arbres » organisée par le groupe botanique de Dannemarie sur crête le 30 novembre en salle de convivialité. Quelques classes du groupe scolaire pourront visiter l'exposition, guidées par Mme GALLIOT le lundi 2 décembre au matin.
- Dans le cadre d'une étude qui mesurera l'impact de l'utilisation des équipements mobiles (sur 3 ans), les élèves de CM1 passeront des évaluations en français et en mathématiques le lundi 25 novembre sous l'égide de l'ERUN M POTIER. Reste à définir l'endroit où se dérouleront ces évaluations, puisque l'établissement ne dispose plus de salle de réunion.
- 2 journées éco-citoyennes sont prévues : **nettoyage de printemps** en association avec le CCAS de Dannemarie et la commune de Velesmes et **une journée patrimoine** (plantation d'arbres fruitiers anciens, visite des fontaines) en association avec le val du Sobant et de la Sonoche.

- **Classe découverte aux Contamines Montjoie** pour les élèves du CP au CM1, soit 96 élèves à ce jour. Le montant par élève pour la semaine s'élève à 380 €. L'association l'ENVOLEE s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 30 € par élève. Le CCAS de Velesmes Essarts versera 25€ pour chaque élève de leur commune qui participera. Nous remercions ces associations. La directrice procédera à une demande auprès du CCAS de Dannemarie sur crête. Elle informe aussi qu'elle distribuera des formulaires de demande de bourse des Jeunesses en Plein Air dès qu'ils seront disponibles, probablement courant janvier.

#### Eduquer à la citoyenneté

- Participation de plusieurs classes à **la cérémonie du 11 novembre**. Poèmes, lecture, Marseillaise
- Sorties régulières à la **bibliothèque** pour toutes les classes
- Reconduction pour la 3<sup>ème</sup> année du **calendrier de l'avent inversé** au bénéfice de la Banque alimentaire
- défis et situations problèmes : **jeux interclasses en maternelle** (construction en lego, kapla, ... réalisation de fiches techniques partagées avec les autres classes... Une demande de subvention pour acheter les pièces de construction nécessaires a été formulée auprès de l'ENVOLEE. Les parents présents proposent aussi de faire un appel au don auprès des parents. Les maîtresses concernées communiqueront les références des pièces souhaitées.

#### - Eduquer aux arts et à la culture

• La classe de CE1/CE2 et les CE1 de Mme POUX : **INKY**, auteure et illustratrice coréenne est venue le 20 septembre pour une animation sur les livres pop'up dans le cadre de livres dans la boucle (action du Grand Besançon). Les élèves ont réalisé un livre animé autour du voyage, 6 thématiques de paysage, les personnages ont été choisis et réalisés par les élèves lors de cette intervention ainsi que l'écriture des textes.

• **ASCAP** : De nouvelles œuvres ont été prêtées par le musée de Peugeot grâce au concours du syndicat scolaire. Les enseignants remercient le syndicat scolaire pour sa collaboration et sa participation financière. Une exposition des œuvres des élèves et le marché de Noël de l'ENVOLEE sont prévus le 13 décembre à l'école.

• Inscription prévue à **La Citadelle chante** pour les classes du CP au CM2. La semaine du 15 au 20 juin, les élèves participeront à une chorale composée de classes de différentes écoles pour un répertoire commun. Les élèves profiteront de l'accès à la citadelle avec leur classe. Les parents pourront entrer gratuitement à la citadelle afin de venir écouter les enfants.

• Projet de **Visite du musée COURBET et de la ferme de FLAGEY** pour les élèves des classes 4,5,6 et 7

• Demande de **Spectacle de l'Orchestre de Besançon** en janvier : Carnaval des animaux de Saint Saëns pour les classes de l'élémentaire.

• **Silence on lit !** Rituel quotidien de 15 minutes, mis en place dans les classes de l'élémentaire du CP au CM2. Les objectifs ciblés sont : le plaisir de lire, l'enrichissement du vocabulaire, le partage d'un vrai temps de silence, l'échange et le conseil de lectures. Les effets sont notables, les parents présents approuvent cette observation ([www.silenceonlit.com](http://www.silenceonlit.com)). Les enseignants lancent un appel au don de livres, les genres recherchés sont uniquement : albums, romans et bandes dessinées

#### - Education physique et sportive + parcours santé

• **Cycle natation** pour les CE1 et les CE2 (financement : Syndicat scolaire pour les bus, ENVOLEE pour les cours et une participation financière de 16€ (2€/par séance) demandée aux parents.)

• **Cycle lutte** : annulé pour cause de restructuration du club et par la directrice par suite d'une difficulté de financement.

• Les deux classes de CM1/CM2 se rendent le jeudi matin au **gymnase du lycée 1** semaine sur 2. La demande de convention réalisée par la directrice pour utiliser le gymnase une deuxième année a été acceptée. Les enseignants déplorent le fait de ne pouvoir le fréquenter qu'une semaine sur deux, faute de pouvoir obtenir 2 créneaux. Nous remercions le lycée agricole de mutualiser son gymnase. Les autres classes de l'élémentaire font sport à l'extérieur quand le temps le permet, la salle de convivialité ne permettant que les activités d'expression corporelle.

• **Les langues** : L'anglais est enseigné dans toutes les classes de l'élémentaire, 45 élèves apprennent l'allemand avec Mme BONNIN en décloisonnement / Mme BAVEREL intervient dans les classes de Mme BONNIN pendant l'enseignement de l'allemand. L'allemand est enseigné à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine pour les élèves de cycle 2 et 1 séance de 45 minutes par semaine et 1 séance d'1 heure toutes les 3 semaines pour les élèves de cycle 3. Les séances se déroulent dans le réfectoire jusqu'à 10h00.

• En mars des **étudiants en santé** de l'Université de Franche Comté (service sanitaire) interviendront dans trois classes (CE2/CM1/CM2) sur le thème sommeil et écran pour réaliser de la prévention du 16 au 20 mars. Pour prolonger cette action une rencontre sera organisée pour impliquer les parents à cette sensibilisation.

## 9. Présentation de l'Envolée et actions à venir

Mme ALTMAYER présente les actions connues pour cette année : **un marché de Noël** (vente de produits locaux, de billets de tombola, atelier maquillage) aura lieu le jour de l'exposition de l'ASCAP, soit le 13 décembre. Une demande est faite pour renouveler la confection des sablés par les élèves de la maternelle, la directrice décline cette demande cette année, elle est trop coûteuse en temps (organisation, cuisson, aide de bénévoles...) mais propose qu'un appel soit fait pour que les familles fassent des sablés en famille.

**Ventes au cours de l'année** : fromage, chocolat de Pâques, photo de classe et objet personnalisé par le dessin des enfants.

**Boum de carnaval**. Pas de date prévue à ce jour pour **une kermesse**, Mme LAMBLA propose la salle des fêtes de VELESMES pour rendre cette manifestation possible.

Le bureau a été renouvelé lors de l'Assemblée générale de l'association.

Président : M MALIVERNAY ; Vice-présidente : Mme ECARNOT ; Trésorier : M DONIER ; Vice-président : M ROY ; secrétaire : Mme CUZON ; vice-secrétaire : M MARTELET

La directrice rappelle les coordonnées pour joindre l'ENVOLEE : l\_envolee@hotmail.fr ou à partir du site de l'école [www.prim-dannemarie-sur-crete.ac-besancon](http://www.prim-dannemarie-sur-crete.ac-besancon)

#### 10. Travaux réalisés ou en cours :

- Transformation du bureau et de la salle informatique en salle de classe. Les enseignants remercient vivement les agents pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

Les enseignants soulignent toutefois que cette 9<sup>ème</sup> classe installée dans l'ancienne salle informatique pose les difficultés qui avaient été annoncées à savoir qu'ils occupent régulièrement le couloir pour : les réunions de conseils des maîtres, les rencontres avec le médecin scolaire pour les PAI, les interventions du RASED, les élections, les évaluations numériques à venir... La maîtresse de CP indique que même si elle n'a que 18 élèves, la classe n'est pas très fonctionnelle et les élèves manquent d'espace pour travailler. La classe de Cp est en attente de l'installation du vidéoprojecteur demandé dès le conseil de mars 2019. M GALLIOT s'était engagé oralement auprès de Mme BAVEREL le 18 juillet et avait indiqué que cet achat serait fait en septembre. M GALLIOT explique dans son mail du 4 novembre qu'il n'y a plus de crédit investissement.

La Directrice demande à Mme LAMBLA s'il est possible d'effectuer un transfert de fonds du budget de fonctionnement (excédentaire) au budget investissement. Un montant de 300/400 € permettrait que les élèves de CP ne soient pas privés des supports numériques achetés ces dernières années.

- La Directrice annonce que le tracé du circuit vélos dans la cour de la maternelle (plan fourni en juin 2019) qui devait être réalisé est, pour l'instant, annulé.

Question des parents : « une piste cyclable ne devait-elle pas être créée dans la cour des maternelles ? Qu'en est-il ? »

Réponse par mail de M FORESTIER lue en conseil « Pour la piste cyclable il faut redéfinir les objectifs de cet outil afin de mesurer l'investissement par rapport aux besoins. En ce qui concerne la législation, la cour d'école est une aire de jeux mais pas une voie de circulation. Raison pour laquelle le port du casque n'est pas encore obligatoire mais recommandé.

*Le maire de la commune, responsable de l'ERP, ne souhaite pas prendre dans l'immédiat cette initiative. »*

Les parents expriment leur surprise face à la réponse apportée par M FORESTIER. M CONTI explique qu'apprendre la sécurité routière est une opportunité qui n'a pas de prix. Mme BAVEREL rappelle que le tracé n'est pas celui d'une piste cyclable, mais bien d'un circuit dans une cour d'école et que ce tracé est l'aboutissement d'un projet plusieurs fois évoqué en conseil d'école. Le syndicat scolaire a d'ailleurs voté à plusieurs reprises un budget pour l'achat de cycles à destination de ce projet.

Les parents demandent de manière collégiale s'ils peuvent s'occuper de tracer le circuit et pose la question suivante : « Quel est l'intérêt de ce refus ? » Les parents proposent d'écrire un mail au maire pour redéfinir les objectifs de ce projet.

La formation des enseignants offerte par le pôle sécurité routière est par voie de conséquence placée en suspens.

#### 11. Bilan sur les crédits de fonctionnement et d'investissement attribués par le Syndicat Scolaire au budget 2019, les besoins constatés depuis la rentrée 2019

La Directrice indique qu'elle a été mise en copie d'un mail de M FORESTIER concernant le point 11. « En regardant l'ordre du jour du prochain conseil d'école, je me demande si le point 11 est véritablement un sujet à évoquer en conseil d'école ». Elle interroge Mme LAMBLA sur les motifs de ce questionnement. Mme LAMBLA ne peut apporter de réponse.

Mme BAVEREL rappelle l'objectif de ce point fait chaque année : confronter les factures enregistrées à l'école avec celles réglées par le syndicat scolaire, ceci afin d'éviter que des dépenses ne soient pas comptabilisées dans les délais et qu'elles ne soient imputées sur le budget suivant.

##### Point sur les crédits de fonctionnement

**crédits fonctionnement** 7000 euros de dotations pour 2019

- 500 euros budgétés pour les achats concernant la direction (cahiers de liaison, pochettes, piles, fournitures de bureau...)

⇒ 7000 euros / 211 élèves soit 33,17 euros par élève pour l'année scolaire 2019/2020

Reliquat à ce jour en crédit fonctionnement en prenant en compte toutes les commandes passées par les enseignants : 1715,19 €

Mme BAVEREL explique que cette année, l'absence d'internet et de téléphone du 26 septembre au 15 octobre et le changement de secrétaire du syndicat scolaire, n'ont pas permis de tenir les délais habituels pour finaliser les commandes.

Les enseignants s'engagent à faire leur dernière commande pour le 15 novembre ce qui laisse un mois et demi pour que les factures soient réglées par le syndicat scolaire sur le budget 2019.

**crédits d'investissement 2019** : la directrice explique qu'elle n'a pas connaissance du montant des dépenses en investissement. Mme LAMBLA répond qu'elle n'a pas d'information à ce sujet.

**Crédits sortie** : 2500 € de dotations pour 2019

800 € de bus pour la piscine et 1700 € pour le cycle de lutte de l'année 2018/2019

### **Les besoins constatés depuis la rentrée 2019 :**

L'équipe enseignante demande le remplacement du photocopieur par un photocopieur couleur. Les enseignants ne souhaitent plus imprimer chez eux les documents couleur utiles à l'exercice de leur enseignement.

L'équipe enseignante souhaite savoir où en est la réparation du VPI de la classe 7. Mme LAMBLA informe qu'elle pensait que le vidéoprojecteur était déjà réinstallé. Elle n'a pas d'information autre à ce sujet.

**Divers** : L'équipe enseignante réitère sa demande d'alarme spécifique Vigipirate couplée à une sonnerie pour marquer les heures d'entrée et de sortie des élèves ainsi que les récréations.

Question des parents sur la canicule : les parents souhaitent que soit ajouté un point canicule pour évoquer les mesures qui pourraient être prises par le syndicat scolaire pour mieux gérer l'avenir.

M FORESTIER a répondu par mail : « Une somme spécifique sera proposée au budget 2020 pour l'achat de ventilateur brumisateur, d'un thermomètre pour chaque classe, ainsi que des rideaux d'occultation. »

La Directrice rappelle qu'elle a, dès l'annonce de la canicule en juin dernier, envoyé un mail à M GALLIOT, président du syndicat scolaire, alertant sur le fait que « les classes de la maternelle sont très exposées aux fortes chaleurs car il n'y a pas de volet pour protéger les fenêtres et les baies vitrées du rayonnement solaire. » Elle demandait aussi des ventilateurs, notamment pour la salle de sieste. Les enseignants ont « bricolé » des protections pour tenter de réduire la chaleur à supporter pour tous les occupants de l'école. Ils ont été aidés par les agents techniques pour protéger la baie vitrée de la classe de Mme MONGIN. Les demandes n'ont reçu aucune réponse positive, exceptée l'autorisation par le maire de Dannemarie, d'utiliser les ventilateurs personnels dans l'école.

### Questions des parents sur le périscolaire

1/« Des parents sont en difficulté du fait de l'interdiction d'inscrire les enfants au périscolaire matin, midi et soir et souhaitent que cela soit rediscuté. »

Réponse par mail de M FORESTIER « la décision de limiter l'accueil des enfants de maternelle à deux temps périscolaires a été validée par les enseignants et parents d'élèves lors d'un conseil d'école

Nous ne souhaitons pas revenir sur cette décision pour le bien-être des enfants. »

Les parents souhaitent savoir s'il ne serait pas possible de réfléchir en temps maximum de fréquentation par jour et une étude au cas par cas. Exemple donné : fréquentation du matin : 15 minutes ; cantine ; 30 minutes garderie du soir. Mme LAMBLA n'approuve pas cette demande mais assure que cette demande sera transmise aux membres du syndicat scolaire.

2/ « Il émane que certains enfants se plaignent du climat qui règne à la cantine depuis que Nathalie est partie mais également le soir (jets d'aliments, bruits, cris ...). De ce fait, les parents se demandent quel est le niveau de qualification des nouvelles personnes recrutées pour s'occuper des enfants. »

La directrice lit la réponse de M GALLIOT faite par mail « Je me dois de réagir à ces suspicions régulières sur la qualité du personnel du Syndicat. Comme tous, personnels, enseignants, parents y compris peuvent faire des erreurs mais

Comme on le remarquera, à aucun moment de la vie de notre Syndicat le élus se sont posés des questions sur la qualité, les diplômes et les compétences du personnel enseignant.

Je confirme que le personnel récemment recruté a des diplômes reconnus et surtout le courage pour exercer ce métier.

Le départ de Nathalie que l'on peut déplorer aussi, n'a pas de relation avec ces comportements. Elle-même pouvait souvent s'épancher sur l'agitation des enfants. Pour information, elle n'a eu ces diplômes requis que très récemment et pourtant ...

Suite à ma recherche sur cet épisode comme les jets d'aliments qui ont eu lieu malheureusement 1 fois avant les vacances (comme dans toutes les cantines !) ils n'ont rien de récurrent comme le confirme le personnel. Le climat n'est pas ce que la suspicion laisserait entendre.

Portant la cantine d'école ne sont pas non plus des réfectoires de monastère.

Rien n'empêche les parents de rappeler aussi aux enfants le comportement à adopter en collectivité. C'est aussi leur devoir.

Comme on le comprendra, je continue à faire confiance à notre personnel. »

Réponse de M FORESTIER par mail « Pour ce qui est de la cantine et la garderie du soir nous avons recruté sur des critères de compétences répondant aux besoins des services proposés.

Mme Nathalie Bidal est agent de restauration depuis plus de 15 ans notamment à la cantine du collège Jean Jaurès de Saint Vit.

Elle a toutes les formations requises en techniques d'hygiène et de sécurité alimentaires. Elle est en charge du service des repas aux enfants.

Pour ce qui est de la discipline quatre personnes sont en charge du premier service (les petits) et pour le second trois personnes.

Nous allons vérifier auprès des agents concernés des difficultés ici annoncées. »

Les parents ont entendu les différentes réponses lues. Ils demandent pourquoi les agents communaux sont intervenus à plusieurs

reprises à la cantine, Mme LAMBLA répond que les employés ont remplacé du personnel absent. Elle explique que le syndicat scolaire fera appel au centre de gestion pour les remplacements à venir.

Les parents font une remarque concernant le manque de lumière dans le chemin d'accès au périscolaire dans les locaux de l'école maternelle en fin de journée. Ils souhaiteraient maintenant que l'accueil en garderie du matin et du soir se fait à l'école, qu'un éclairage soit prévu.

**Séance levée à 20h55** : Les enseignants proposent un temps de convivialité autour d'une petite collation et de boissons.

Signature du secrétaire, Mme BOREY



signature du président, Mme BAVEREL, la directrice

